



**Ouverture au public :**

AUDUN-LE-ROMAN 09.67.42.49.23		
<b>Lundi</b>	<b>FERMETURE</b>	<b>14h00-17h30</b> Permanence téléphonique
<b>Mardi</b>	<b>9h00-12h00</b> <b>SUR RDV</b> Accueil du public/ou animations selon planning Inscriptions obligatoires	<b>14h00-17h30</b> Permanence téléphonique
<b>Mercredi</b>	<b>9h00-12h00</b> Permanence téléphonique/ou Animations selon planning Inscriptions obligatoires	<b>FERMETURE</b>
<b>Jeudi</b>	<b>9h00-12h00</b> <b>SUR RDV</b> Accueil du public/ou animations selon planning Inscriptions obligatoires	<b>14h00-17h30</b> Permanence téléphonique

**RELAIS/PARENTS ASSISTANTES  
MATERNELLES/INTERCOMMUNAL  
LA " MES-ANGES"**



**MAISON DE L'ENFANCE**

2 rue du 9 septembre  
54560 AUDUN LE ROMAN  
Tel : 09.67.42.49.23

Responsable : ANTOINE Orlane  
Accompagnement du public dans les  
démarches administratives liées à l'emploi  
d'une assistante maternelle  
E-mail : [relais@coeurdupayshaut.fr](mailto:relais@coeurdupayshaut.fr)

Animatrice : PAOLETTI Céline  
Pôle animations collectives  
E-mail : [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)



# PROGRAM Janvier 2021

Lieu	Date		Animation	Horaire
CRUSNES (Périscolaire 21bis 3ème avenue)	Mercredi	06	Ateliers d'éveil	09:30 - 11:00
AUDUN-LE-ROMAN (Maison de l'enfance 2 rue du 9 septembre)	Jeudi	07	Ateliers d'éveil	09:00 - 10:30
MONT-BONVILLERS (Périscolaire 9 rue de la République)	Mercredi	13	Ateliers d'éveil	09:30 - 11:00
AUDUN-LE-ROMAN (Maison de l'enfance 2 rue du 9 septembre)	Jeudi	14	Ateliers d'éveil	09:00 - 10:30



## Inscriptions Obligatoires 48 h avant chaque animation

Les animations se déroulent entre 9h et 11h. Elles sont ouvertes aux assistantes maternelles et aux parents-employeurs. En raison du contexte sanitaire, les animations sont susceptibles d'être modifiées ou annulées. Pour y assister, il est OBLIGATOIRE de s'inscrire 48h à l'avance. Nous nous engageons à respecter le guide ministériel : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-phase3-guide-ministeriel\\_modes-accueil-petite-enfance-covid-19.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-phase3-guide-ministeriel_modes-accueil-petite-enfance-covid-19.pdf). Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter également, ainsi que d'être à jour sur les autorisations de fréquentation du RPAM et des vaccinations des enfants.

